

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 06 NOVEMBRE 1997

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept  
et le six novembre à dix-sept heures trente

Autorisation de  
Signer des  
Conventions de  
Formation pour  
le Personnel.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre  
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9711/03

Présents ou représentés :

MM THAON, ALUNI, BALDINI, BARBIER, BLANC, BLANCHI,  
CLARY, COULLET, DUHALDE, FRANCO, GINESY, LELEUX,  
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PASCAL, VIAL,  
MMES BELLON, BOURRIER-REYNAUD, COHEN, DALMASSO,  
FAVARO, RAYBAUD, SOMARIA, PECQUEUR

Le Président indique que le recours à des  
personnels recrutés sur contrats spéciaux (CES, CEC, ...) entraîne  
l'obligation pour le Syndicat Mixte de former ces agents et donc de  
conclure des conventions.

De même, la Formation Continue des agents du  
Syndicat Mixte peut également donner lieu à l'établissement de  
conventions.

Où l'exposé du Président et après en avoir  
délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président ou son représentant  
à signer les conventions de formation nécessaires au bon fonctionnement  
du Syndicat Mixte et d'en informer le Conseil Syndical lors de ses  
prochaines réunions.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles GINESY

